RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 07629
Numéro SIREN : 442 395 448
Nom ou dénomination : TOTAL DIRECT ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2019 sous le numéro de dépôt 130189

1921649201

DATE DEPOT :	2019-11-13
NUMERO DE DEPOT :	2019R130189
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	TOTAL DIRECT ENERGIE
ADRESSE :	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2019/09/30
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)
	DEMISSION DE PRESIDENT DE CONSEIL D'ADMINISTRATION
	DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL
	DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE
	NOMINATION DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

E c du 30.9.2019 06A7629
CA EP EL

DD
06
06

TOTAL DIRECT ENERGIE

Société Anonyme au capital de 5.164.558,70 €
Siège social : 2 bis, rue Louis Armand
75015 Paris
442 395 448 RCS Paris
(ci-après la « **Société** »)

Service du R.C.S.
Dossier déposé le 13 NOV. 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le 30 septembre 2019,

A 10 heures,

Les administrateurs de la Société se sont réunis en Conseil d'administration, au siège social, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

[...]

1. DEMISSIONS ET COOPTATIONS DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEMISSION DE MONSIEUR XAVIER CAITUCOLI DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Xavier Caïtucoli par laquelle celui-ci a notifié à la Société sa décision de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil d'administration avec effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la démission de Monsieur Xavier Caïtucoli de ses fonctions d'administrateur de la Société ;

- Remercie Monsieur Xavier Caïtucoli de la diligence dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et lui donne quitus au titre de ses fonctions ;

DEMISSION DE MADAME CECILE GOGUEL-NYEGAARD DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR ET COOPTATION DE MADAME BERNADETTE BAUDIER EN REMPLACEMENT

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de Madame Cécile GOGUEL-NYEGAARD par laquelle celle-ci a notifié à la Société sa décision de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil d'administration avec effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la démission de Madame Cécile GOGUEL-NYEGAARD de ses fonctions d'administrateur de la Société ;

- Remercie Madame Cécile GOGUEL-NYEGAARD de la diligence dont elle fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et lui donne quitus au titre de ses fonctions ;

- Décide, en remplacement de Madame Cécile GOGUEL-NYEGAARD, de coopter Madame Bernadette BAUDIER, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019 ;

- Prend acte de ce que Madame Bernadette BAUDIER a déclaré (i) accepter les fonctions qui lui seraient confiées, (ii) ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction et déchéance de nature à faire obstacle à l'exercice des fonctions d'administrateur de la Société et (ii) satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper.

DEMISSION DE MADAME HELLE KRISTOFFERSEN DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de Madame Helle KRISTOFFERSEN par laquelle celle-ci a notifié à la Société sa décision de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil d'administration avec effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la démission de Madame Helle KRISTOFFERSEN de ses fonctions d'administrateur de la Société ;

- Remercie Madame Helle KRISTOFFERSEN de la diligence dont elle fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et lui donne quitus au titre de ses fonctions ;

DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-HUGUES DE PRADEL DE LAMAZE DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Jean-Hugues De Pradel de Lamaze par laquelle celui-ci a notifié à la Société sa décision de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil d'administration avec effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de la démission de Monsieur Jean-Hugues de Pradel de Lamaze de ses fonctions d'administrateur de la Société ;

- remercie Monsieur Jean-Hugues de Pradel de Lamaze de la diligence dont il fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et lui donne quitus au titre de ses fonctions.

DEMISSION DE LA SOCIETE XIRR EUROPE, REPRESENTEE PAR MONSIEUR NICOLAS GAGNEZ DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de la société XIRR EUROPE, représentée par Monsieur Nicolas Gagnez, par laquelle celui-ci a notifié à la Société sa décision de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil d'administration avec effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de la démission de la société XIRR EUROPE, représentée par Monsieur Nicolas Gagnez de ses fonctions d'administrateur de la Société ;

- remercie Monsieur Nicolas Gagnez de la diligence dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et donne quitus à la société XIRR EUROPE au titre de ses fonctions.

2. DEMISSION DE MONSIEUR XAVIER CAÏTUCOLI DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

Le Président indique au Conseil sa décision de démissionner de ses mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société à compter de ce jour.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Xavier Caïtucoli de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société qui prendra effet à l'issue du présent Conseil.

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement Monsieur Caïtucoli de la diligence dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et lui donne quitus au titre de ses fonctions.

3. DEMISSION DE MONSIEUR FABIEN CHONE EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Fabien Choné par laquelle celui-ci a notifié à la Société sa décision de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué à compter du 30 septembre 2019.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Fabien Choné de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société et remercie Monsieur Choné de la diligence dont il fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et lui donne quitus au titre de ses fonctions.

4. DEMISSION DE MONSIEUR SEBASTIEN LOUX EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Sébastien Loux par laquelle celui-ci a notifié à la Société sa décision de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué à compter du 30 septembre 2019.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Sébastien Loux de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société et remercie Monsieur Loux de la diligence dont il fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et lui donne quitus au titre de ses fonctions.

5. SEPARATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL - NOMINATION DE MONSIEUR PHILIPPE SAUQUET EN QUALITE DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE MONSIEUR SEBASTIEN LOUX EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

5.1 SEPARATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration faisant application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 17.2 des statuts de la Société, décide à l'unanimité de séparer les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

5.2 NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité (Monsieur Philippe Sauquet ne prenant pas part au vote) de nommer :

- **Monsieur Philippe Sauquet,**
 né le 20 septembre 1957 à Bordeaux,
 demeurant 14 bis rue Raynouard, 75016 Paris

en qualité de Président du Conseil d'administration à compter de ce jour et pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Philippe Sauquet déclare accepter les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice desdites fonctions.

Il est précisé qu'aucune rémunération ne sera versée à Monsieur Philippe Sauquet au titre de ses fonctions de mandataire social de la Société.

5.3 NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer :

- **Monsieur Sébastien Loux,**
 né le 28 janvier 1966 à Toulouse,
 demeurant 1440 chemin de Chantacao, 12 Domaine de Larraldia, 64522 Saint-Jean-de-Luz

en qualité de Directeur Général de la Société à compter de ce jour, pour une durée de un (1) an qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Conseil d'administration décide que, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Il représente à ce titre la Société dans ses rapports avec les tiers, et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agis en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Sébastien Loux déclare accepter ces fonctions et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice desdites fonctions.

Il est précisé qu'aucune rémunération ne sera versée à Monsieur Loux au titre de ses fonctions de mandataire social de la Société.

[...]

6. POUVOIRS POUR LES FORMALITES LEGALES

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs à son Directeur Général à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités prévues par la loi.

[...]

Pour extrait, certifié conforme

Monsieur Sébastien Loux
Directeur Général